Avant-propos : l'éducation, un impératif humanitaire et de développement

Manuel Bessler

Pendant bien trop longtemps, les bailleurs et la communauté internationale ont négligé l'éducation dans leurs interventions d'urgence. La Suisse ne faisait pas exception. Alimentation, eau, santé et abri… telles étaient les priorités habituelles dans les situations d'urgence, tandis que l'éducation était davantage considérée comme un objectif à long terme dont les gouvernements nationaux et les organismes de développement se soucieraient une fois la crise passée.

Mais nous avions tort. Nous avions simplement ignoré la propension des familles à considérer l'éducation de leurs enfants (souvent interrompue ou inexistante) comme un besoin prioritaire pendant leur déplacement. Nous n'avions pas suffisamment bien compris le rôle à la fois vital et protecteur de l'éducation dans les contextes de conflit et de crise. Nous avions sous-estimé dans quelle mesure l'éducation pouvait favoriser une coexistence pacifique et nous avions mal jugé les conséquences sociales et économiques du manque d'éducation pendant le déplacement, tant pour les pays d'accueil que les pays d'origine.

Heureusement, nous avons fait beaucoup de chemin. Depuis le Sommet humanitaire mondial de 2016, l'impératif humanitaire visant à garantir l'accès à l'éducation en situation de crise est de plus en plus reconnu. Sur les 69 millions de personnes déplacées à travers le monde, 52 % ont moins de 18 ans. Les crises du déplacement durent de plus en plus longtemps si bien que, pour les enfants concernés, elles couvrent souvent une grande partie de leurs années de croissance, de développement et de préparation à la vie adulte. Mais les conflits et le déplacement n'annulent pas le droit à une éducation de qualité. Les gouvernements nationaux, les organisations internationales, les organisations non-gouvernementales (ONG), les parties au conflit et nous-mêmes, en tant que organismes donateurs, ont l'obligation de protéger le droit à l'éducation, quelles que soient les circonstances. Les enfants doivent être en mesure de se rendre à l'école et d'apprendre dans un environnement sûr. Nous devons leur donner la possibilité de développer pleinement leur potentiel, qu'ils vivent dans un camp de réfugiés, une installation de fortune ou une ville, ou qu'ils soient toujours en déplacement. L'éducation, un droit garanti par la Convention rélative aux droits de l'enfant, est une responsabilité collective.

La Suisse considère l'éducation comme la base indispensable du développement individuel, social et économique et comme un pilier pour les valeurs telles que l'égalité, le respect, la tolérance et la dignité. Par conséquent, l'éducation de base et le développement des compétences professionnelles sont des domaines prioritaires de notre coopération internationale. C'est pourquoi sur la période 2017–20, nous avons multiplié par deux le soutien financier que nous apportons à ces domaines. En 2017, la Direction du développement et de la coopération (DDC) a publié sa première stratégie éducative pour guider l'engagement bilatéral et multilatéral de la Suisse dans ce secteur. Renforcer le soutien l'éducation dans les contextes fragiles et touchés par les crises est une priorité stratégique de la Suisse car c'est dans ce contexte que les inégalités et les vulnérabilités sont les plus fortes et que l'éducation peut contribuer à faire naître des sociétés plus inclusives, justes et pacifiques. La protection du droit à l'éducation dans les situations d'urgence, les crises prolongées et le déplacement fait partie du mandat humanitaire de la Suisse et c'est également un domaine d'action indispensable pour protéger les enfants et leur donner espoir dans l'avenir.

Ce numéro de la Revue Migrations Forcées est nécessaire, et arrive à point nommé. Dans une époque marquée par des déplacements d'une ampleur sans précédent, l'intensification des hostilités et une augmentation des conflits prolongés, il est important de nous rappeler des enjeux si l'on empêche les garçons et les filles déplacées de poursuivre leur scolarité. L'éducation est l'outil le plus puissant pour rompre les cycles de vulnérabilité et de pauvreté et, sans éducation, il ne peut y avoir de développement durable. La jeune génération déplacée a le potentiel d'apporter une contribution immense à la société. Toutefois, la communauté internationale doit s'engager davantage à soutenir les pays faisant face à des mouvements de population grandissants. En effet, 85 % des réfugiés vivent dans un pays en développement qui peine déjà à gérer son système éducatif surchargé. Nous devons porter assistance à ces pays pour garantir que les enfants déplacés puissent accéder aux écoles locales. Nous devons

apporter notre soutien aux ministères nationaux de l'éducation, aux enseignants et aux parents afin que les enfants, qu'ils soient déplacés ou issus des communautés d'accueil, puissent apprendre et grandir dans un environnement sûr et adapté à leurs besoins. Nous devons trouver des solutions innovantes pour permettre aux enfants et aux jeunes ayant manqué des années de scolarité de rattraper leur retard. Tous ces objectifs ne pourront être atteint sans l'action conjointe des communautés de l'humanitaire et du développement, des ONG, des agences multilatérales et bilatérales, et du secteur privé. La Suisse exhorte les autres acteurs à lui emboîter le pas en donnant priorité à l'éducation dans leurs politiques, leurs financements et leurs actions sur le terrain. La prestation de l'éducation aux enfants et aux jeunes déplacés est à la fois une intervention d'urgence immédiate et un moyen efficace d'œuvrer en faveur de solutions durables dans le cadre des déplacements prolongés.

Manuel Bessler
Ambassadeur, directeur de l'Aide humanitaire Suisse, directeur général adjoint de Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)

Informations sur l'aide humanitaire du DDC : *bit.ly/SDC-Aide-humanitaire*

Contact pour le Réseau éducation du DDC : *education@eda.admin.ch*

BY-NC-ND